

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
530

1975

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1992–10

Amendement 1

**Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction
des bouilloires électriques à usages domestiques
et analogues**

Amendment 1

**Methods for measuring performance
of electric kettles and jugs for household
and similar use**

© CEI 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembeé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVA Documents
Document Sharing Hub

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le Sous-Comité 59G: Petits appareils de cuisine, du Comité d'Etudes n° 59 de la CEI: Aptitude à la fonction des appareils électro-domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
59G(BC)19	59G(BC)31

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

9. Capacité en eau

Remplacer cet article par ce qui suit:

La capacité en eau déclarée par le fabricant est indiquée en litres. En l'absence d'une capacité en eau déclarée, le récipient à eau de l'appareil est rempli. Cette quantité d'eau est mesurée et les 90 % de cette valeur sont indiqués en litres à 0,1 litre près.

12. Quantité minimale d'eau pouvant être portée à ébullition

Ajouter à la fin du quatrième alinéa, avant le point:

«ou, dans le cas d'un appareil automatique, jusqu'au fonctionnement du thermostat».